

MINISTÈRE DE L'INFORMATION  
ET DES  
POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

DIRECTION DES FILIÈRES ET DU  
DEVELOPPEMENT CHARGÉ DU PERSONNEL

SERVICE DU PERSONNEL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail \* Démocratique \* Paix

84/687 DU 17.7.84

DÉCRET N° /MINT-SFEP-SP

portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1982 des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services de l'Information.

VISAGE :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n°25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n°15/82 du 3 Février 1982 portant Statut Général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u l'arrêté n°2087/FI du 21 Juin 1950 fixant le règlement sur le soldé des fonctionnaires ;

(/u le Décret n°62/130/FP du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le Décret n°62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories ;

(/u le Décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/82 du 3 Février 1982 portant Statut Général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u le Décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des catées de l'Etat ;

(/u le Décret n°65/170/FP du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le Décret n°74/476 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n°62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le Décret n°75/338 du 19 Juillet 1975 fixant le Statut Commun des cadres des catégories A, B, C et D des Services de l'Information ;

(/u le Décret n°75/150 du 4 Avril 1975 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le Décret n°80/730 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;

(/u le Décret n°80/741 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le Rectificatif n°81/015 du 26 Janvier 1981 au Décret n°80/741 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le Décret n°81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérimés des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n°83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;

(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative et Paritaire d'avancement réunie à Brazzaville le 16 Décembre 1983 ;

.../...

- D E C R E T E -

Article 1er : Sont inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1982  
les fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services de  
l'Information dont les noms suivent :

ADMINISTRATEURS

Pour le 2<sup>ème</sup> échelon à 2 ans

Mr - TCHAKAKI Jean-Pierre RTC

Pour le 4<sup>ème</sup> échelon à 2 ans

Mr - FAYETTE-MICUNO Albert Primature

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la  
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Brassaville, le 17 JUILLET 1984.

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Information des  
Postes et Télécommunications,

- Daniel A. BIRI.-

Le Ministre du Travail et de  
la Prévoyance Sociale,

- Colonel Louis SYLVAIN-GOM...

- Bernard CONGO MTSION...

le Ministre des Finances,

- Itihi Ossotoumba LEKUNDZOU.-

ANNEXIONS :

- JORFC.....	1
- MININFO/PT.....	2
- DREP.....	2
- RS/RTC/XIF.....	4
- DGTF.....	3
- DFT.....	3
- PRIMATURE.....	2
- DGI.....	2
- DCF.....	1
- INTERESES.....	2
- SCIN/B .....	2
- ARCHIVES.....	1